



# Israël reconnaît officiellement son statut d'État d'apartheid

8 août 2018



Paris, 8 août 2018

---

## Israël reconnaît officiellement son statut d'État d'apartheid

La Knesset, le parlement israélien, vient de voter une nouvelle loi constitutionnelle qui formalise ce que nous dénonçons dans les faits depuis de nombreuses années : un Etat d'apartheid. La décision a été prise de définir l'Etat d'Israël comme un état juif qui fait des Palestinien-nes des citoyen-nes de seconde zone, et a enlevé à la langue arabe le statut de langue officielle.

Depuis 1948, l'égalité devait être la règle entre les Israélien-nes et les Palestinien-nes sur le territoire d'Israël, dans les faits cette égalité n'a jamais existé et les Palestinien-nes, Arabes israélien-nes n'ont jamais eu véritablement les mêmes droits.

Nous reproduisons ici, la déclaration de nos camarades du syndicat des travailleurs arabes, syndicat présent sur le territoire d'Israël et très actif en particulier dans les centres d'appels.



איגוד העובדים הערבים      نقابة العمال العرب

### Arab Workers Union

(Registered N°: 58-0527612)

July 31st, 2018

La loi sur l'identité nationale – Israël reconnaît officiellement son statut d'État d'apartheid  
Arab Workers Union, le 31 juillet 2018

La "loi sur l'identité nationale", récemment ratifiée par la Knesset israélienne, a déclenché une tempête aux niveaux local et international. Cette loi reconnaît le caractère juif de l'État, le droit à l'autodétermination et au retour exclusivement aux Juifs, et nie le droit des Palestiniens en Israël en tant que groupe autochtone palestinien vivant sur ses terres ancestrales. En outre, la loi stipule que seule la langue hébraïque est la langue officielle du pays et nie totalement la place de la langue arabe comme autre langue officielle, comme il était indiqué dans la Déclaration d'indépendance de l'État d'Israël.

<b>31 rue de la Grange aux belles 75 010 Paris</b>	<b>Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14</b>	<b>contact@solidaires.org www.solidaires.org</b>
--	--	--



La Knesset, le parlement israélien, vient de voter une nouvelle loi constitutionnelle qui formalise ce que nous dénonçons dans les faits depuis de nombreuses années : un Etat d'apartheid.

La décision a été prise de définir l'Etat d'Israël comme un état juif qui fait des Palestinien-nes des citoyen-nes de seconde zone, et a enlevé à la langue arabe le statut de langue officielle.

Depuis 1948, l'égalité devait être la règle entre les Israélien-nes et les Palestinien-nes sur le territoire d'Israël, dans les faits cette égalité n'a jamais existé et les Palestinien-nes, Arabes israélien-nes n'ont jamais eu véritablement les mêmes droits.

Nous reproduisons ici, la déclaration de nos camarades du syndicat des travailleurs arabes, syndicat présent sur le territoire d'Israël et très actif en particulier dans les centres d'appels.

## Israël reconnaît officiellement son statut d'État d'apartheid

La Knesset, le parlement israélien, vient de voter une nouvelle loi constitutionnelle qui formalise ce que nous dénonçons dans les faits depuis de nombreuses années : un État d'apartheid.

La décision a été prise de définir l'État d'Israël comme un état juif qui fait des Palestinien-nes des citoyen-nes de seconde zone, et a enlevé à la langue arabe le statut de langue officielle.

Depuis 1948, l'égalité devait être la règle entre les Israélien-nes et les Palestinien-nes sur le territoire d'Israël, dans les faits cette égalité n'a jamais existé et les Palestinien-nes, Arabes israélien-nes n'ont jamais eu véritablement les mêmes droits.

Nous reproduisons ici, la déclaration de nos camarades du syndicat des travailleurs arabes, syndicat présent sur le territoire d'Israël et très actif en particulier dans les centres d'appels.



איגוד העובדים הערבים

نقابة العمال العرب

### Arab Workers Union

(Registered N°: 58-0527612)

July 31st, 2018

La loi sur l'identité nationale – Israël reconnaît officiellement son statut d'État d'apartheid  
Arab Workers Union, le 31 juillet 2018

La "loi sur l'identité nationale", récemment ratifiée par la Knesset israélienne, a déclenché une tempête aux niveaux local et international. Cette loi reconnaît le caractère juif de l'État, le droit à l'autodétermination et au retour exclusivement aux Juifs, et nie le droit des Palestiniens en Israël en tant que groupe autochtone palestinien vivant sur ses terres ancestrales. En outre, la loi stipule que seule la langue hébraïque est la langue officielle du pays et nie totalement la place de la langue arabe comme autre langue officielle, comme il était indiqué dans la Déclaration d'indépendance de l'État d'Israël.

<b>31 rue de la Grange aux belles 75 010 Paris</b>	<b>Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14</b>	<b>contact@solidaires.org www.solidaires.org</b>
--	--	--



- Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Actualités internationales >
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Israel-reconnait-officiellement-son-statut-d-Etat-d-apartheid>